

Département  
du  
VAL D'OISE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
-----  
CANTON  
DE  
TAVERNY  
-----

**OBJET :**

**Demande de fonds de concours à la communauté d'agglomération Val Parisis pour le financement du projet de réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue des Marronniers**

Nota - Le Maire certifie que cette délibération a été mise en ligne sur le site de la ville le

**08 JUL. 2022**

Que la convocation du Conseil a été faite le 24 juin 2022

et que le nombre des Membres en exercice est de : **29**

**DEL n° 2022-056**

VILLE DE BEAUCHAMP  
-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 juin 2022  
=====

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMITRU, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU

Etaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. REMOND donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M. HUMBERT, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. CHANDELIER donne pouvoir à Mme NORDMANN

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur David HUMBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur David HUMBERT est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis.

Par dérogation au principe de spécialité et d'exclusivité, il est possible pour un EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de ses communes membres à assumer une charge, non mutualisée, par le versement d'un fonds de concours, lequel doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle).

Ce versement est encadré, ainsi le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

De plus, le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Considérant que la commune de Beauchamp souhaite réaliser une piste cyclable sur l'avenue des Marronniers, le long du Bois Barrachin, pour un montant total de 205 107,03 € HT, soit 246 128,44 € TTC, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la CAVP, d'un montant de 76 915,14 €, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC	Financiers	Taux	Montant
Coût du programme	205 107,03	246 128,44	Département	25%	51 276,76
			CA Val Parisis	37,50%	76 915,14
			Commune	37,50%	76 915,14
			<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>205 107,03</b>

Cet exposé entendu  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Sollicite** un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Val Parisis pour la réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue des Marronniers à Beauchamp, à hauteur de 76 915,14 euros,

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture  
095-219500519-20220630-2022-DEL-056-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2022